Quand la m
tue nos sold

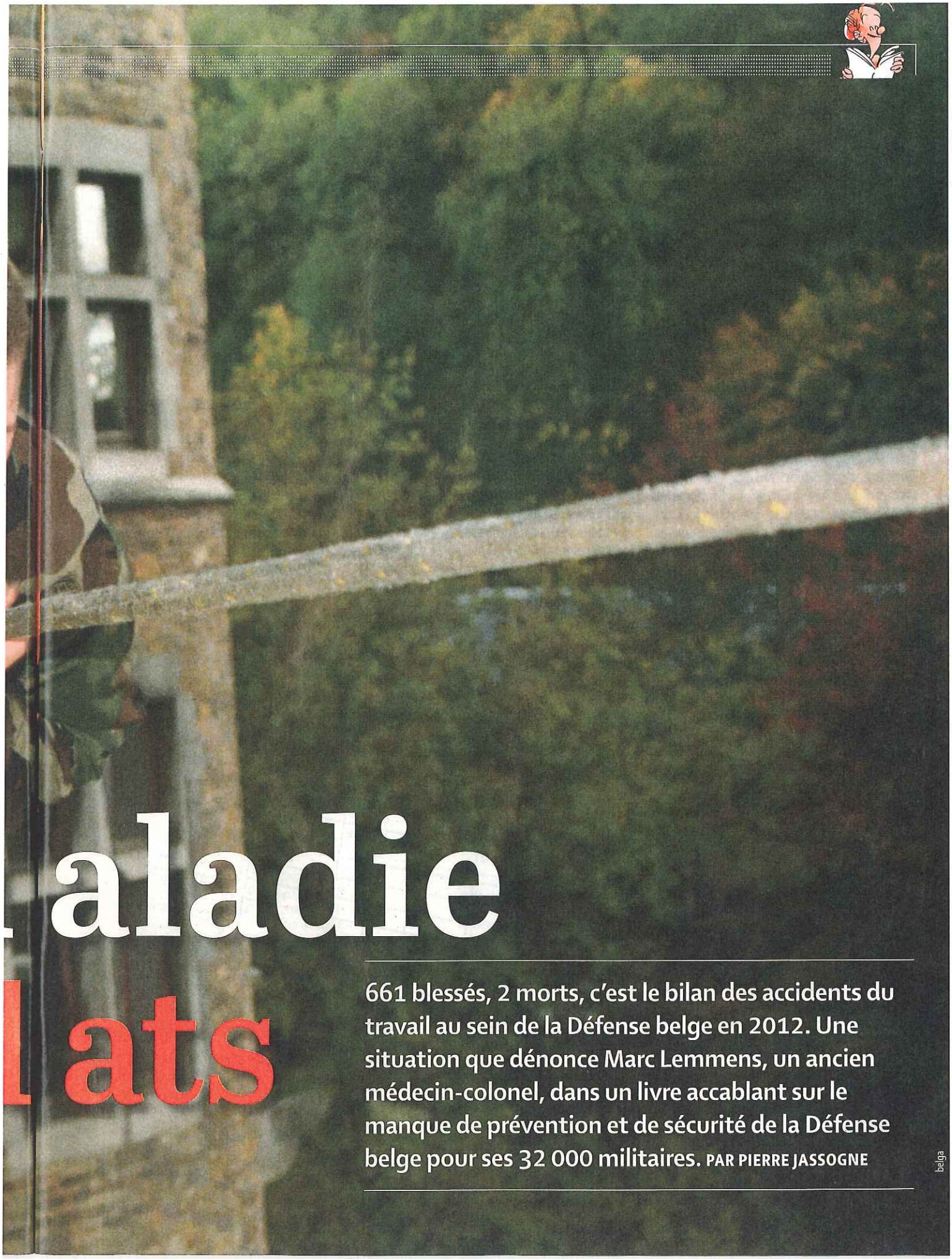

belga

aladie

l ats

661 blessés, 2 morts, c'est le bilan des accidents du travail au sein de la Défense belge en 2012. Une situation que dénonce Marc Lemmens, un ancien médecin-colonel, dans un livre accablant sur le manque de prévention et de sécurité de la Défense belge pour ses 32 000 militaires. PAR PIERRE JASSOGNE

Peu importe que des militaires belges souffrent et meurent parce que la Défense ne veut pas appliquer la législation sur le bien-être au travail. Peu importe qu'ils se suicident deux fois plus que la population belge. Peu importe qu'ils soient licenciés abusivement pour raisons médicales, sans espoir d'être reclassés. Peu importe que les candidats soient discriminés à l'embauche pour raisons médicales. Tout le monde se fout des oubliés de la grande muette... » Cette accusation terrible, c'est celle du livre brûlot que vient d'achever Marc Lemmens, un ancien médecin-colonel et spécialiste en médecine du travail, qui a terminé sa carrière en 2012 après avoir passé 34 ans au sein de la Défense, avant de demander son départ anticipé. Dans *« Les oubliés de la grande muette »*, il dénonce une situation méconnue et catastrophique, qu'il a vécue au quotidien, et dans l'indifférence générale, à savoir la multitude d'irrégularités au sein de la Défense belge, des irrégularités qui malmènent, selon Marc Lemmens, le bien-être au travail du personnel, qui entraînent surtout accidents et morts suspectes et feraient de nos militaires des *« sous-citoyens »*. Non pas en opération à l'étranger, mais la plupart du temps lors d'accidents qui ont lieu chez nous, tout simplement, au sein de nos unités, par manque de prévention et de sécurité. *« Comme les activités des militaires sont nombreuses, les risques sont multiples et nécessitent un examen médical et des examens complémentaires plus nombreux que dans une entreprise où vous n'exercez qu'un seul métier. Ainsi, un militaire doit faire du sport et être en bonne forme physique, ceci nécessite des examens de prévention sportive et cardiovasculaire... Mais la Défense ne reconnaît pas ce risque comme risque au travail... »*

Des décès suspects

Marc Lemmens se dit tout simplement inquiet de la prise en charge de la santé de nos 32 000 militaires belges par la Défense. Selon lui, trop de militaires meurent et souffrent car ils ne bénéficient pas actuellement de mesures préventives adéquates. *« Derrière ce silence terrifiant, des hommes et des femmes souffrent et meurent parce que tout n'a pas été fait pour l'éviter. »*

Inquiet, Marc Lemmens l'est notamment par ces *« décès en circonstances suspectes »* qui se sont multipliés ces dernières années au sein des unités. Des décès suspects qui correspondent souvent, en réalité, à des suicides. Un sujet tabou qui n'est pas chiffré et reste cantonné pour les autorités militaires et le ministre lui-même à une simple affaire de vie privée.

« C'est ainsi que les accidents du travail graves sont déclarés, tout comme les décès de membres actifs du personnel de la Défense. Je recevais de plus en plus régulièrement des messages au sujet de ces décès en circonstances suspectes, mais personne ne s'y intéressait. » Dans son travail de recherche, Marc Lemmens a constaté qu'entre 1976 à 2000, le taux de suicide parmi les militaires était resté en dessous de la moyenne belge. Mais à partir de 2000, la tendance s'est inversée, avec des pics en 2002, 2003 et 2008 pour atteindre plus d'une cinquantaine de cas de suicides chez les militaires. Le médecin-colonel découvrait finalement que les militaires belges se suicidaient deux fois plus que la population belge, alors que la Défense estime toujours ce chiffre en dessous de la moyenne, à une quinzaine de cas par an seulement... Une vérité trop dérangeante ?

Inquiet, le médecin-colonel l'était aussi au sujet de la surveillance médicale liée au sport. *« Régulièrement, j'ai été confronté à des morts subites pendant les activités physiques et sportives. On constatait toujours des lacunes dans la prévention, notamment cardiovasculaire. Certains refusaient de considérer qu'il s'agissait d'une activité à risque qui aurait exigé une surveillance de la santé. »* Par exemple, lors des exercices en sauts en parachute, la situation est devenue très inquiétante, selon le médecin-colonel. *« Le nombre de sauts a considérablement diminué, mais la fréquence des accidents a augmenté, tout comme leur gravité. »*

La Défense hors-la-loi ?

Pour Marc Lemmens, la Défense contourne purement et simplement la loi sur le bien-être au travail, alors qu'elle n'a aucune exception, ni aucune dérogation pour réduire la fréquence annuelle

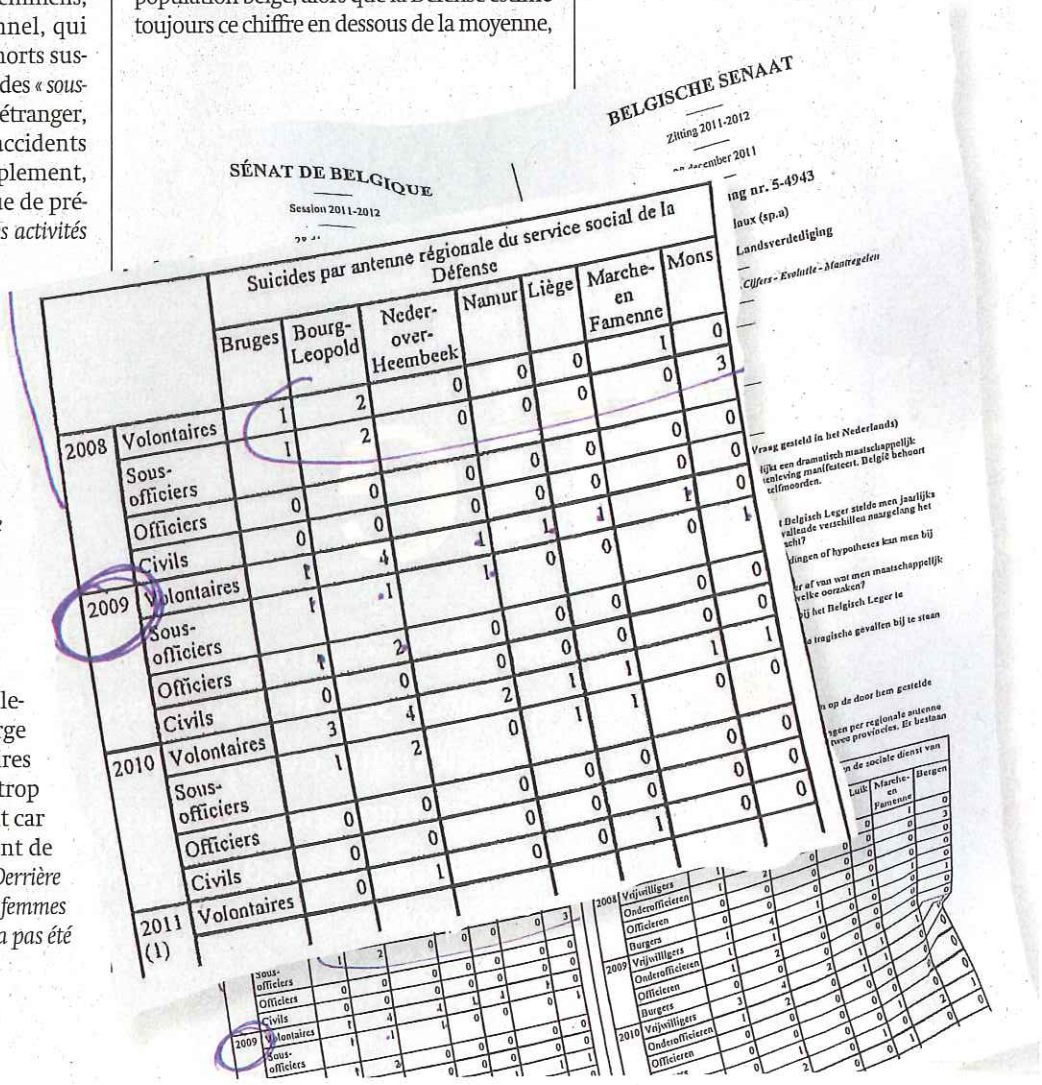

SÉNAT DE BELGIQUE

Session 2011-2012

Suicides par antenne régionale du service social de la Défense

		Bruges	Bourg-Leopold	Neder-over-Heembeek	Namur	Liège	Marche-en Famenne	Mons
2008	Volontaires	1	2	0	0	0	1	0
	Sous-officiers	1	2	0	0	0	0	3
	Officiers	0	0	0	0	0	0	0
	Civils	0	0	0	0	0	0	0
2009	Volontaires	1	4	1	1	1	0	1
	Sous-officiers	1	1	1	0	0	0	0
	Officiers	1	2	0	0	0	0	0
	Civils	0	0	0	0	0	1	1
2010	Volontaires	3	4	2	1	1	0	0
	Sous-officiers	1	2	0	1	1	0	0
	Officiers	0	0	0	0	0	0	0
	Civils	0	0	0	0	0	0	0
2011 (1)	Volontaires	0	1	0	0	1	0	0

BELGISCHE SENAAT

Zitting 2011-2012

SUR LE TERRAIN, le Dr Marc Lemmens a dû constater ces dernières années de plus en plus de décès « suspects ».

belga

d'examens médicaux, pour empêcher le reclassement d'un militaire victime d'un accident du travail ou pour ne pas permettre à un médecin du travail de jouir de son indépendance morale et technique. C'est, selon lui, comme si les militaires étaient traités comme des sous-citoyens : *« Tout employeur rêverait de pouvoir sélectionner - et discriminer - ses candidats sur base médicale, et les licencier pour raisons médicales sans les reclasser, alors que tout cela est possible à la Défense. Ou encore de connaître les problèmes médicaux de son personnel, trangressant par là le secret médical... Mais, contrairement à l'armée, les employeurs sont soumis à la législation, ils sont contrôlés, alors que la Défense se met hors-la-loi et n'est pas contrôlée de façon neutre sur ces points, puisque c'est le seul département fédéral qui dispose de sa propre inspection, sur base d'un décret français datant de... 1791 ! »*

Une situation qui s'est dégradée lentement, mais inexorablement, malgré toutes les mises en garde de la part du médecin-colonel qui a dressé, au fil de ses 34 années de carrière, le détail des dysfonctionnements à la Défense, en matière de prévention et de surveillance de la santé : analyse de risque insuffisante, rapport annuel insatisfaisant, types d'examens obligatoires non réalisés, fréquence d'examens non respectée, maintien de travailleurs qui se soustraient aux examens médicaux...

La liste des griefs de Marc Lemmens est longue, et sur le terrain, cette situation entraîne une prise de risques plus grande pour nos soldats ainsi qu'un absentéisme plus important que la population belge avec 13 jours par an contre 7 en moyenne. Le médecin-colonel pointe du doigt aussi les restructurations successives des effectifs et des moyens qu'il a connues comme médecin, et tout au long de sa carrière, entraînant une diminution drastique du nombre du personnel médical, tant pour partir en opération qu'au sein des unités. Ainsi, depuis >

Evolution suicides Belgique

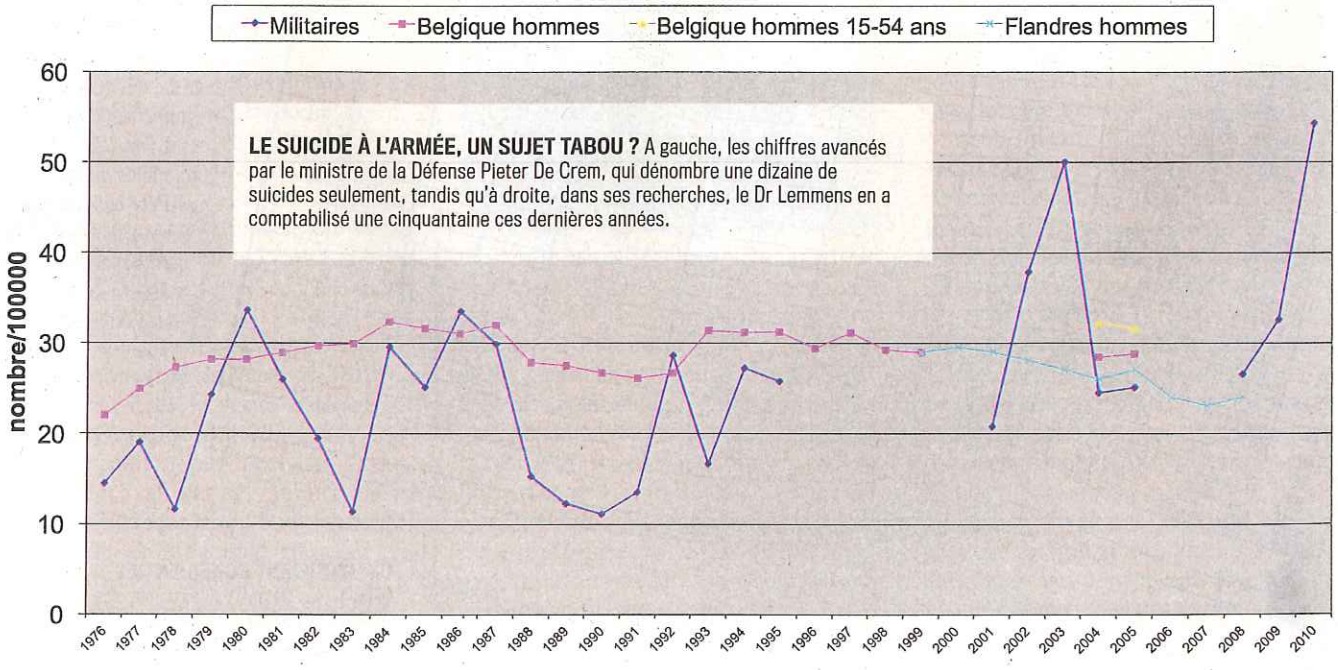

LE SUICIDE À L'ARMÉE, UN SUJET TABOU ? A gauche, les chiffres avancés par le ministre de la Défense Pieter De Crem, qui dénombre une dizaine de suicides seulement, tandis qu'à droite, dans ses recherches, le Dr Lemmens en a comptabilisé une cinquantaine ces dernières années.